



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N° 08
Réunion du 08 Octobre 2019

Président : M. LANDUCCI Julien

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Jean-Paul DELALANDE, Denis RICCI, Gérard AUDEL, Romain SENESI.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

La commission enregistre la démission de Mr Marc CORNU. Elle le remercie de toutes ces années passées au sein des différentes commissions du district avec fidélité et dévouement. Elle lui souhaite beaucoup de bonheur dans la suite de ses activités.

COUPE COTE D'AZUR 19 :

Suite au forfait des équipes du FC MOUGINS, FC CARROS et de l'AS VENCE le nombre d'engagés est ramené à 25 équipes. Les 16^{ème} de finale comprendront donc 9 matches et 7 exempts. Les exempts prioritaires seront les équipes qualifiées en COUPE GAMBARDELLA, lors des rencontres du 13 Octobre 2019. Le tirage aura donc lieu le mardi

17 Octobre 2019. C'est la raison donc du report de ces 16^{ème} de finale du 20 Octobre au **03 NOVEMBRE 2019**, comme précisé dans le PV précédent.

COUPE COTED'AZUR FEMININE A 7 :

Suite au forfait général de l'équipe de l'AS ROYA, la rencontre FC MOUGINS – AS ROYA est annulée et le FC MOUGINS est qualifié pour le tour suivant.

FESTIVAL U12 – U13

FESTIVAL U 13 : Précisions : Suite à un oubli de transcription, il fallait lire :

Site de LA LAUVETTE : Poule **C**: CDJ ANTIBES, SP COC, FC ANTIBES, AS PTT NICE.

Sur le site de LA LAUVETTE seront présentes 2 poules U12 (1poule de 5 et une poule de 4) et une seule poule U13.

Les 2 poules U12 sont dénommées A et B et débiteront respectivement à 14H00 et 14H20. La poule U13 est dénommée C et débitera à 16H00.

Les quatre équipes qui composent cette poule C sont donc priées de se présenter sur le site au plus tard à 15H00.

RAPPEL

FESTIVAL U12 ET U13 DU 12/10/2019

ORGANISATION DU FESTIVAL U12 ET U13.

SITES ET EQUIPES ENGAGEES FESTIVAL U12&U13 - 1^{ER} TOUR DU 12/10/2019

La Commission des coupes rappelle aux responsables des sites recevant les rencontres du 1^{er} tour du FESTIVAL U12 – U13 le cahier des charges pour que cette manifestation se passe dans les meilleures conditions.

Cahier des charges :

1 sono – 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2). Prévoir aussi des ballons et des chasubles de couleurs différentes

LES 10 SITES DESIGNES SE TROUVENT SUR LA RUBRIQUE « COUPES COTE D'AZUR » DE LA PAGE WEB DU DISTRICT OU VOUS POUVEZ CONSULTER LES EQUIPES/LIEUX/HORAIREs Lien direct : [Festival U12 et U13](#)

Le début des rencontres est fixé à 14H00 sur tous les sites. Les poules A débiteront à 14H00, les poules B à 14H20, les poules C à 16H00 et les poules D à 16H20.

Les clubs sont priés de se présenter sur les sites **1 HEURE avant le début des rencontres, afin de finaliser les formalités administratives en toute sérénité.**

FESTIVAL U12

73 Equipes engagées, 5 sites, 17 poules de 4, 1 poule de 5:

32 Equipes qualifiées pour le second tour, donc qualifiés les 18 premiers et les 14 meilleurs second.

FESTIVAL U13

84 Equipes engagées, 6 sites, 21 poules de 4:

32 Equipes qualifiées pour le second tour, donc qualifiés les 21 premiers et les 11 meilleurs second.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Romain SENESI